

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MARS 2026

/

### Délibération n° 2026D42

Le Conseil communautaire, convoqué le 20 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 2 mars 2026 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

#### **Présents : 41**

**AIZENAY** : F. ROY, S. ADELEE, M. TRAINÉAU, R. URBANEK, C. BARANGER, F. MORNET, I. GUERINEAU, Ph. CLAUTOUR  
**APREMONT** : G. CHAMPION, J. MARTIN  
**BEAUFOU** : D. HERMOUET, J-Ph. BODIN  
**BELLEVIGNY** : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, F. FLEURY  
**CHAPELLE PALLUAU (LA)** : X. PROUTEAU, V. JOLLY  
**FALLERON** : G. TENAUD, Y. HERBERT  
**GENETOUZE (LA)** : G. PLISSONNEAU  
**GRAND'LANDES** : P. MORINEAU  
**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, C. ROUX, Ch. GAS  
**MACHE** : F. RAGER, C. NEAU  
**PALLUAU** : M. BARRETEAU, G. BUTEAU  
**POIRE-SUR-VIE (LE)** : S. ROIRAND, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU, N. KUNG, C. RENARD  
**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : M. HERMOUET, C. FRAPPIER  
**SAINT-ETIENNE DU BOIS** : G. AIRIAU, B. CAILLAUD  
**SAINT-PAUL MONT PENIT** : Ph. CROCHET

#### **Absents excusés : 7 dont 4 pouvoirs**

**AIZENAY** : Ch. GUILLET donne pouvoir à S. ADELEE  
**BELLEVIGNY** : Ph. BRIAUD, S. PLISSONNEAU  
**GENETOUZE (LA)** : E. RICHARD donne pouvoir à G. PLISSONNEAU  
**POIRE-SUR-VIE (LE)** : M. ROCHAIS donne pouvoir à M. CHARRIER ENAERT, J-L. RONDEAU donne pouvoir à S. ROIRAND  
**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : Ch. DURAND

#### **Absents : 1**

**BELLEVIGNY** : M-D. VILMUS

### **Objet : Adhésion de la Communauté de communes Vie et Boulogne aux Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) Nord Vendée, Loire Vendée et Centre Vendée.**

Issues de la loi de modernisation de notre système de santé de 2016, les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont des associations loi 1901 regroupant des professionnels de santé libéraux d'un territoire autour d'un projet de santé commun. Les CPTS visent notamment à améliorer l'accès aux soins, développer des actions de prévention, organiser les parcours des patients et répondre aux crises sanitaires.

3 CPTS couvrent le territoire de Vie et Boulogne :

- La CPTS Nord Vendée (commune de Saint Denis La Chevasse)
- La CPTS Loire Vendée Océan (communes d'Apremont et Falleron)
- La CPTS Centre Vendée (communes d'Aizenay, Beau fou, Bellevigny, Grand'Landes, La-Chapelle-Pallua u, La Genétouze, Le-Poiré-sur-Vie, Les Lucs-sur-Boulogne, Maché, Pallua u, Saint-Etienne-du-Bois et Saint-Paul-Mont-Penit).

Dans le cadre du contrat local de santé signé le 6 octobre 2025 par la communauté de communes Vie et Boulogne et l'Agence Régionale de Santé, des coopérations se développent avec chacune des CPTS, en particulier autour des enjeux liés à l'accès aux soins et à la prévention.

L'adhésion de la communauté de communes aux 3 CPTS permettrait de formaliser les relations et renforcer le partenariat autour d'objectifs partagés.

**Par adoption des motifs exposés par la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver l'adhésion à titre gratuit et avec voix consultative de la communauté de communes Vie et Boulogne aux CPTS Nord Vendée, Loire Vendée Océan et Centre Vendée pour l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 085-200072882-20260302-2026D42-DE



- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre  
Le trois mars deux-mille-vingt-six,

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 09/03/2026.  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

